



## CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE)

pour le territoire Montagne Catalane :  
Cerdagne, Capcir et Haut Conflent



Plan de  
relance



- Décembre 2021 -

**ENTRE**

**La communauté de Communes « Pyrénées Cerdagne » et**

Représentée par Georges ARMENGOL, autorisé à l'effet des présentes suivant délibérations en date du 28 juin 2021 et du 14 décembre 2021,

Ci-après désigné par le conseil communautaire ;

D'une part,

**La communauté de Communes « Pyrénées Catalanes »**

Représentée par Pierre BATAILLE, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 28 juin 2021 et du 13 décembre 2021,

Ci-après désigné par le conseil communautaire ;

D'une part,

**ET**

**L'État,**

Représenté par Etienne STOSKOPF,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

**Le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales,**

Représenté par Mme Hermeline MALHERBE,

Ci-après désignée par « le Département » ;

D'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## INDEX

Préambule

<b>ARTICLE I – OBJET DU CONTRAT .....</b>	<b>5</b>
1.1 – PRESENTATION DU TERRITOIRE SIGNATAIRE : LA MONTAGNE CATALANE (CERDAGNE – CAPCIR HAUT CONFLENT), UN TERRITOIRE MONTAGNARD, RURAL ET TRANSFRONTALIER .....	6
1.1.1 – <i>Données générales</i> .....	7
1.1.2 – <i>Données paysagères remarquables</i> .....	7
1.1.3 – <i>Données historiques et patrimoniales</i> .....	8
1.1.4 – <i>Tourisme</i> .....	9
1.1.5 – <i>Sport</i> .....	9
1.1.6 – <i>Activité économique</i> .....	10
<b>ARTICLE 2 – AMBITION DU TERRITOIRE .....</b>	<b>10</b>
<b>ARTICLE 3 – LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES : LA MONTAGNE CATALANE, UN AVENIR A BATIR AUTOUR DE 9 AXES</b> .....	<b>12</b>
<b>ARTICLE 4 – LE PLAN D’ACTION .....</b>	<b>16</b>
4.1 – INTEGRATION DES CONTRACTUALISATIONS ET PROGRAMMATIONS DE L’ÉTAT.....	16
4.1.1 – <i>Les programmes et contrats en cours avec l’Etat</i> :.....	16
4.1.2 – <i>Les programmes et contrats en cours à l’échelle communautaire et communale</i> : .....	17
4.2 – VALIDATION DES ACTIONS : DES PROJETS FEDERATEURS MUTUALISES ET PARTAGES A PLUSIEURS ECHELLES A L’HORIZON 2026 .....	18
4.3 – PROJETS ET ACTIONS EN MATURATION .....	18
4.4 – LES ACTIONS DE COOPERATIONS INTERTERRITORIALES.....	20
<b>ARTICLE 5 – MODALITES D’ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE.....</b>	<b>20</b>
<b>ARTICLE 6 – ENGAGEMENT DES PARTENAIRES.....</b>	<b>21</b>
6.1– DISPOSITIONS GENERALES CONCERNANT LES FINANCEMENTS.....	21
6.2– LE TERRITOIRE SIGNATAIRE .....	22
6.3– L’ÉTAT, LES ETABLISSEMENTS ET OPERATEURS PUBLICS.....	22
6.4– ENGAGEMENT DU DEPARTEMENT.....	23
6.5– MOBILISATION DES CITOYENS ET DES ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES .....	23
6.6– MAQUETTE FINANCIERE .....	23
<b>ARTICLE 7 – GOUVERNANCE DU CRTE .....</b>	<b>23</b>
7.1– LE COMITE DE PILOTAGE .....	24
7.2– LE COMITE TECHNIQUE.....	24
7.3– L’ARTICULATION AVEC LES AUTRES INSTANCES LOCALES DE SUIVI DE PROJETS.....	25
<b>ARTICLE 8 – SUIVI ET EVALUATION DU CRTE.....</b>	<b>25</b>
<b>ARTICLE 9 – RESULTATS ATTENDUS DU CRTE.....</b>	<b>26</b>
<b>ARTICLE 10 – ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE DU CRTE .....</b>	<b>26</b>
<b>ARTICLE 11 – EVOLUTION ET MISE A JOUR DU CRTE .....</b>	<b>26</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>28</b>
ANNEXE 1 A.....	28
ANNEXE 1.....	28
ANNEXE 2.....	28
ANNEXE 4.....	56
ANNEXE 5.....	61
ANNEXE 6.....	69

## Préambule

« Le CRTE MONTAGNE CATALANE, un outil intégrateur au service de la mise en œuvre opérationnelle d'un projet de territoire commun, à l'heure de la COVID 19 » :

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Alors que la crise sanitaire, économique et sociale, qui a frappé notre pays, se prolonge sur cette année 2021, les Communautés de Communes « Pyrénées-Cerdagne » et « Pyrénées -Catalanes » décident de se mobiliser ensemble, sur la durée, pour favoriser la relance et conforter la transition écologique du territoire communautaire.

A cette fin, ils ont convenu et conviennent :

- D'une part, d'avoir engagé au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021, un dialogue avec les communes et avec l'ensemble des forces vives locales en vue de construire un projet de territoire et de contractualisation. Sur cette base, l'objectif partagé sera de s'accorder d'ici la fin du 2<sup>ème</sup> semestre 2021, sur un contrat qui formalisera un partenariat de long terme entre l'Etat et le territoire de la Montagne Catalane représenté par les Communautés de Communes Pyrénées Cerdagne et Pyrénées Catalanes. Ce Contrat communautaire de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), outil de visibilité des politiques publiques, aura une durée de 6 ans (2021-2026).
- D'autre part, de déployer immédiatement un programme de relance portant sur les années 2021-2022 sous la forme d'actions à impact immédiat en soutien au niveau local, et déclinant le Plan de relance engagé par le Gouvernement et d'autres financements mis en œuvre dans le contexte de relance.

Dans le CRTE, les cosignataires s'engagent à partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale. Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale. A ce titre, les actions engagées dans le cadre de ce contrat sont respectueuses de l'environnement, en limitant notamment fortement le recours au foncier et en respectant les équilibres en ressources et en biodiversité.

Conclu pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux, le contrat de relance et de transition écologique doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une

visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'Etat, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Ce contrat « intégrateur » conclu entre des co-financeurs et maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un bassin de vie, a vocation à associer de nombreuses parties prenantes à sa préparation et à son suivi.

Le CRTE reste un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, *a minima* annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), ainsi que le Département et la Région.

## Article I – Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

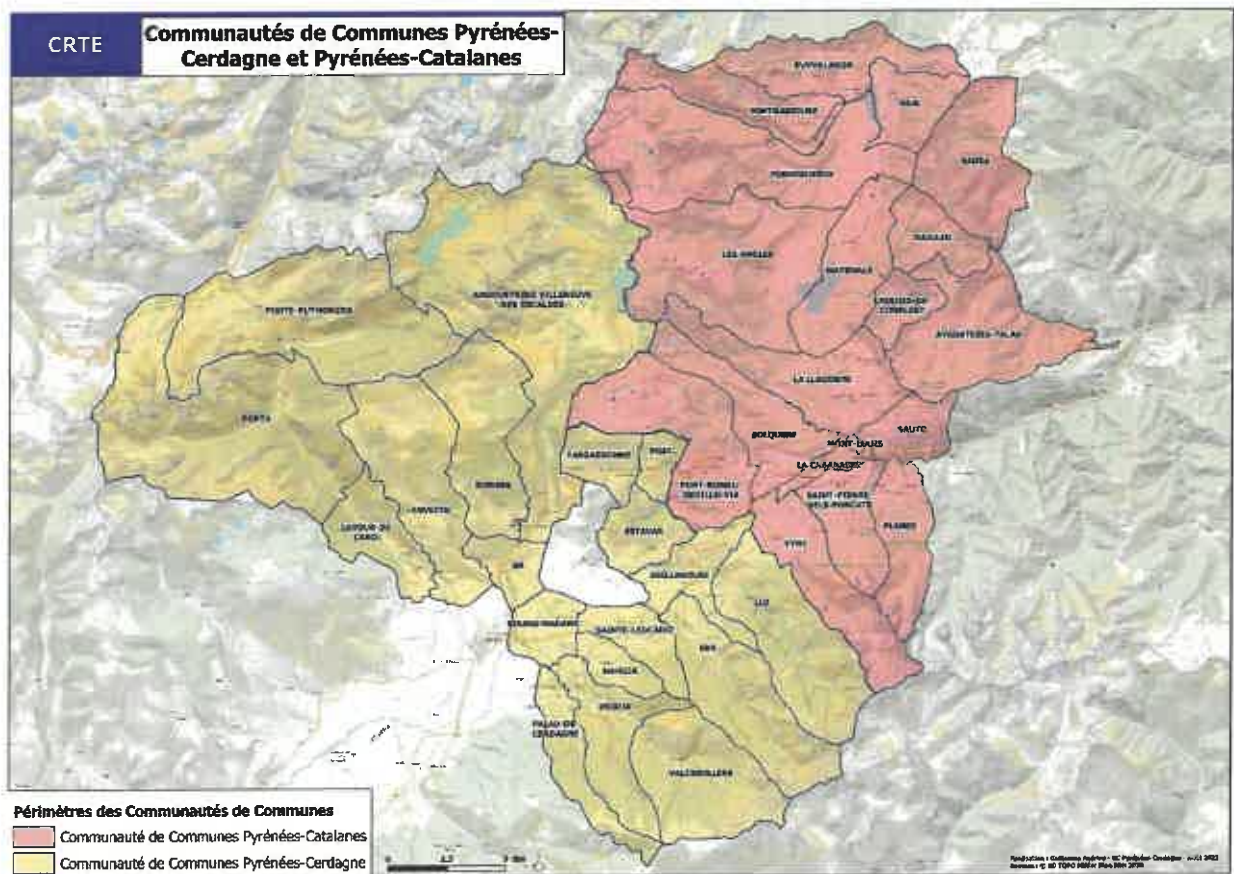
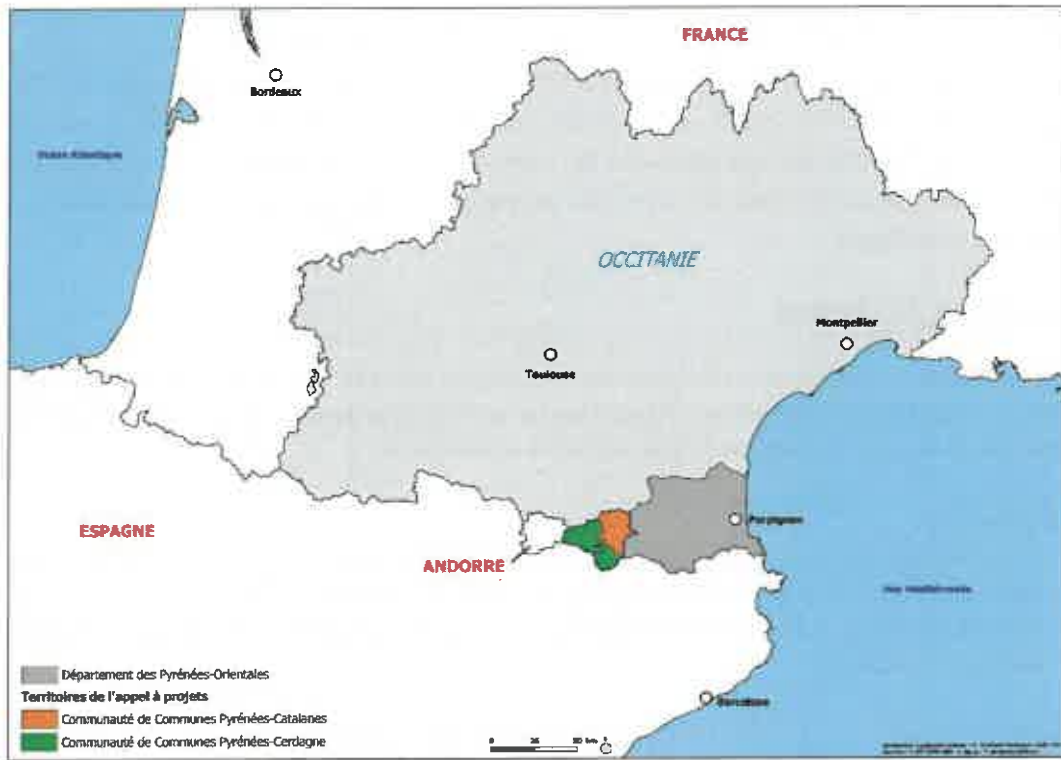
La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire Montagne Catalane autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026.

1.1 – Présentation du territoire signataire : La Montagne Catalane (Cerdagne – Capcir Haut Conflent), un territoire montagnard, rural et transfrontalier



## Massif : PYRENEES

**Nom du Territoire de Montagne :** MONTAGNE CATALANE – Territoire de la Cerdagne, du Capcir et du Haut-Conflent

**Porteurs du projet :** 2 EPCI Communautés de <communes « Pyrénées-Cerdagne » et « Pyrénées Catalanes » de 19 communes chacune

**Entités administratives :** 38 communes :

19 communes en Cerdagne : Angoustrine, Bourg Madame, Dorres, Egat, Enveitg, Er, Estavar, Latour de Carol, Llo, Nahuja, Osséja, Palau de Cerdagne, Porta, Porté Puymorens, Saillagouse, Sainte Léocadie, Targassonne, Ur, Valcebollère.

19 communes en Capcir et Haut Conflent. Ayguatébia-Talau, Bolquère, Caudiès-de-Conflent, Eyne, Font-Romeu-Odeillo-Via, Fontrabiouse, Formiguères, La Cabanasse, La Llagonne, Les Angles, Matemale, Mont-Louis, Planes, Puyvalador-Rieutort, Railleu, Réal, Saint-Pierre-dels-Forcat, Sansa, Sauto-Fetges.

**Superficie :** 800 km<sup>2</sup>

**Population permanente :** 15 400 habitants

### 1.1.1 – Données générales

Les deux communautés de communes « Pyrénées Cerdagne » et « Pyrénées Catalanes » se situent dans le département de Pyrénées-Orientales, en Région Occitanie, à la frontière avec l'Espagne et l'Andorre.

Le territoire fait partie du Massif Pyrénéen. Territoire de montagne par excellence et offrant la particularité de plaines d'altitudes habitées, l'accessibilité reste limitée sur certains villages. Les principales voies de communications sont les RN 116, la RN 20 pour l'axe Perpignan- Andorre, et les RD 618, 118 et RD32 pour relier la plupart des villages. Le bus permet de faire le lien sur le territoire français mais aussi espagnol. Les axes C16 et C17 permettent de relier Lérida et Barcelone.

Concernant le train, la station Latour-de-Carol- Enveitg est connue pour sa gare internationale, terminus des trains arrivant de Paris et de Barcelone. La liaison avec Perpignan, peut s'effectuer par Prades avec un TER et la ligne Barcelone-Puigcerdá permet de rejoindre Barcelone.

Le déplacement au sein du territoire est plutôt difficile sans véhicule personnel, même si de nombreux efforts ont été mis en place par les collectivités publiques. Le bus et le Train Jaune permettent de desservir de nombreuses communes, mais un grand nombre reste encore inaccessible en transport en commun.

Le territoire se situe dans un espace naturel commun exceptionnel et est conçu par 2 altiplanos situés entre 1100m et 2950 mètres d'altitude. Il s'ouvre à l'est par la vallée de la Têt, en direction de la méditerranée, vers le nord par la vallée de l'Aude en direction de la plaine de Carcassonne, et à l'ouest par la vallée du Carol et du Puymorens en direction de l'Andorre et de Foix, et au sud sur l'Espagne.

### 1.1.2 – Données paysagères remarquables

Le territoire des 2 communautés de communes s'inscrit au sein d'un ensemble paysager montagnard, constitué de plaines et plateaux agricoles, de fonds de vallée humide ainsi que des massifs et escarpements rocheux. Il est à forte dominante naturelle et agraire.

Les éléments constitutifs sont l'agriculture, les canaux d'irrigation, les trames bocagères, les rivières emblématiques que sont la Têt, le Sègre, l'Aude. Les forêts sombres de résineux (Pins à Crochet essence endémique, pins sylvestres, sapins) peuplent la moyenne et haute montagne jusqu'à l'apparition des pâturages, au-dessus de 2300m.

Les massifs et les étangs d'altitudes qui entourent le plateau cerdan et capcinois s'élèvent à près de 3000 m d'altitude, le Carlit domine à 2921 mètres ce qui en fait le point culminant du département

### 1.1.3 – Données historiques et patrimoniales

Premières occupations humaines : Les vestiges archéologiques trouvés sur le territoire, tels que roches gravées, dolmens, témoignent d'une occupation depuis les temps préhistoriques. La présence des ibères, de romains est aussi confirmée.

Entité historique et culturelle relativement homogène, le territoire fut partagé entre la France et l'Espagne, après la signature du Traité des Pyrénées, en 1659.

Patrimoine religieux important, lié à l'art roman : Les chapelles en Cerdagne et en Capcir sont nombreuses, parfois hautes perchées mais souvent au cœur des villages, elles restent le symbole de mille ans d'art sacré européen et catalan.

Patrimoine identitaire reconnu : Sur l'ensemble du territoire, on peut observer un patrimoine remarquable ou du petit patrimoine, représentant un style ou une époque particulière, un mode de vie ou des pratiques autochtones, concernant différentes époques...

Cité Vauban de Mont-Louis : Patrimoine UNESCO : Mont-Louis, se singularise en étant la place forte la plus haute de France et même d'Europe (1613m. d'altitude). Il reste un site majeur, inscrit au Patrimoine de l'Humanité (UNESCO), au titre du « Réseau des Sites Majeurs de Vauban », villages fortifiés par Vauban aux XVII-XVIIIème siècle.

Idéalement situé pour assurer la défense des nouvelles frontières françaises, Mont-Louis est l'une d'es 9 villes totalement édifiées par Vauban et achève la ligne de défense mise en place depuis la mer Méditerranée. C'est un petit conservatoire de l'architecture militaire bastionnée du 17<sup>ème</sup> siècle où Vauban a exprimé toute sa créativité. Mont-Louis conserve sa fonction militaire : le Centre Une offre diversifiée de musées thématiques

Musée de Cerdagne à Sainte-Léocadie : Le musée d'Ethnologie de Cerdagne Cal Mateu permet de découvrir l'histoire de la Cerdagne au fil du temps. La bâtisse est un bel exemple d'architecture traditionnelle de maison cerdane des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles. Tour à tour, viguerie de Cerdagne, ferme vivrière et aujourd'hui Musée de France, elle nous raconte les périples de la Frontière, les traditions agricoles cerdanes et surtout le quotidien des hommes et des femmes sur un territoire montagnard.

Son jardin perché à 1300m d'altitude est un espace privilégié, de conservation des variétés anciennes et locales, ainsi que de plantes vivrières retraçant l'histoire de l'agriculture en Cerdagne.

Le musée possède également une riche collection d'objets, plus spécifiquement liés à la vie agricole et domestique des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles. Près de 20 000 objets sont conservés et présentés au travers d'expositions, d'animations ou d'activités pédagogiques...

Musée du Granit et des tailleurs de pierre : Le musée créé en 1999, retrace l'histoire des « picapedrers » (tailleurs de pierre) : outils, gestes et savoir-faire d'un métier aujourd'hui disparu.

Musées d'art contemporain : Font Romeu, Saillagouse



Le Train Jaune emblème culturel commun au territoire : Le train traverse le territoire, côté français depuis 1910. La ligne de plus de 60 km relie Villefranche-de-Conflent à Latour de Carol, via Font Romeu ;

Patrimoine Hydraulique Technologique : On trouve une autre particularité sur le territoire des deux communautés de communes, c'est la présence de 4 barrages hydroélectriques :

\*lac des Bouillouses (2016m d'altitude, capacité maximale 17.6 millions de m<sup>3</sup>, (1910) qui alimente la production de neige de culture d'un domaine skiable, (Font-Romeu Pyrénées 2000)

\*lac de barrage de Puyvalador (1421m d'altitude, capacité maximale 10.21 millions de m<sup>3</sup>, (1932)

\*lac de barrage de Matemale (1537m d'altitude, capacité maximale 20.6 millions de m<sup>3</sup>, (1959)

\*lac de barrage du Lanoux, (2213m d'altitude, capacité maximale 73 millions de m<sup>3</sup>, (1962) qui est le plus grand lac du territoire des Pyrénées. A l'origine lac naturel, il a été surélevé passant d'une surface de 84ha à 158ha

#### 1.1.4 – Tourisme

A partir de 1900 -1910, l'activité touristique se développe autour du ski. Le territoire accueille un tourisme d'hiver porté par ses 7 stations alpines, 2 stations de ski nordique et un large choix de parcours en raquettes, et autres pratiques nordiques (ski de randonnées...)

Le tourisme d'été est devenu très présent grâce à un large panel d'activités de plein air (randonnées pédestres, randonnées équestre, VTT, vélo de route, escalade, parapente, pêche, chasse, canyoning, parcours tyrolien, accrobranche...)

Bénéficiant d'un patrimoine exceptionnel, le territoire a su développer une activité touristique présente tout au long de l'année : tourisme culturel et naturel, autour des plans d'eau, des grottes, autour des sources d'eau chaudes naturelles, du climatisme, de la balnéothérapie, du sport,

Le tourisme scientifique : pratique insolite en milieu montagnard est une particularité des hauts cantons.

Le territoire bénéficie d'un ensoleillement exceptionnel (plus de 2400 heures par an à Font Romeu), et d'une grande pureté de l'atmosphère (une altitude élevée et un faible taux d'humidité). Ce sont des critères essentiels pour l'exploitation de l'énergie solaire de haute qualité. Le four solaire d'Odeillo est à proximité du four solaire de Mont-Louis (1949) et de la centrale solaire THEMIS située à Targassonne. Ce sont des emblèmes nationaux et mondiaux de l'exploitation de l'énergie solaire.

Très récemment en 2019, la centrale de Llo, centrale thermodynamique (153 000m<sup>2</sup> de miroirs), produit de l'électricité (9 mégawatts avec stockage de l'Energie thermique).

#### 1.1.5 – Sport

Sport haut niveau : L'ADN sportif est présent depuis plus de 56 ans avec la création du CNEA Centre Nationale Entraînement en Altitude à Font Romeu, très récemment requalifié Centre de Préparation à la Haute Performance CPHP en vue des préparations des JO 2024. Ouvert toute l'année, il accueille des sportifs de haut niveau en individuel ou en équipe nationale. Réputé pour la grande qualité de ses installations sportives, judicieusement regroupées sur le même site. Le CNEA bénéficie d'un environnement favorable aux longues courses à pied et des conditions exceptionnelles d'entraînement en altitude. Pour permettre la cohabitation et les échanges entre tous les sportifs, CNEA ouvre également largement ses portes aux sportifs de niveau plus modestes sur simple présentation de leur licence...

En complément de ce site d'entraînement de haut niveau situé à 1800m d'altitude, l'ensemble du territoire participe aussi au développement des équipements sportifs spécifiques et performants en haute altitude : haut niveau, sport loisirs, sport santé et de tourisme, il existe un maillage complet d'équipements de 1200 m à 1500 m (par exemple, le complexe sportif de Matemale ou le Bowl d'Enveitg)

Sport Santé : Plus récemment le concept de « sport-santé » a émergé sur l'ensemble du territoire avec :

\*Les programmes de réathlétisations du sportif professionnel et amateur, après une blessure, avant la reprise du sport, après un arrêt plus ou moins prolongé d'activité physique ou pour commencer ou reprendre une activité sportive en bonne condition physique. (Prévenir risques de blessures futures grâce au renforcement de la structure musculaire

\*Plus généralement, la pratique d'activités physiques et sportives qui contribuent au bien-être et à la santé du pratiquant conformément à la définition de la santé par (OMS) : physique, psychologique et sociale.

#### 1.1.6 – Activité économique

Avant le développement touristique, le territoire de la Cerdagne, du Capcir et du Haut Conflent vivait du pastoralisme, du travail de la terre, l'élevage du bétail et l'exploitation du bois de coupe.

L'agriculture avec l'apparition du tourisme a dû s'adapter et en plus de l'élevage, l'exploitation de vergers, la culture des céréales, et de la pomme de terre, elle se développe aujourd'hui vers l'agritourisme, le développement de produit locaux.

Le tourisme d'hiver durant le siècle dernier et plus récemment le tourisme d'été ont permis la création d'emplois directs ou indirects ; agents de remontées mécaniques, moniteurs, artisanat de service, commerces, maintien des services publics et les emplois associés.

Mais le territoire a aussi développé depuis d'autres activités économiques et porteuses d'emplois, comme la santé avec l'implantation de nombreuses cliniques et centres de réhabilitation.

Station climatique : Dès la fin de la première guerre mondiale, les premiers établissements de soins font leur apparition, et très vite deviennent des sanatorium (contre la tuberculose), le climat étant idéal.

Ces établissements sont construits aux Escaldes (Angoustrine), à Font Romeu (par exemple le Balcon de Cerdagne), à Odeillo, à Osséja (par exemple L'Alefa). A la disparition de la tuberculose, ces établissements se reconvertisent dans le traitement des maladies respiratoires et notamment de l'asthme infantile, mais aussi en centre d'entraînement sportif, faisant du territoire, la première station climatique de France.

## Article 2 – Ambition du territoire

Les cosignataires s'accordent pour que ce futur CRTE du territoire de la Montagne Catalane prenne en compte les objectifs communs des projets de territoire déjà existants ainsi que les orientations des documents de planification et de programmation des deux communautés de communes. Ceux-ci portent l'ambition politique et stratégique du territoire.

Pour rappel, le projet de territoire Communauté de Communes Pyrénées Cerdagne a été approuvé en 2016 (Annexe 3 Tableau Axes du Projet de territoire)

Le Projet de territoire Communauté de Communes Pyrénées catalanes se base sur l'actualisation des statuts de la Communauté de communes votés en juin 2016 et le SCoT « Pyrénées-Catalanes » approuvé en mars 2020.

(Annexes 4 Statuts modifiés Communauté de Communes « Pyrénées Catalanes »)

### Le PLUi valant SCoT Pyrénées Cerdagne

La communauté de communes Pyrénées-Cerdagne a décidé d'élaborer en 2015 un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Schéma de Cohérence Territoriale (PLUi valant SCOT). Le document a été approuvé le 19 décembre 2019.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), document stratégique et politique du PLUi valant SCOT comprend 3 grandes résolutions et 14 objectifs généraux en corrélation avec le projet de territoire.

Les projets présentés dans le cadre du CRTE sont en totale concordance avec les orientations du PADD et notamment les objectifs suivants :

- Objectif général n°1 : Veiller à l'amélioration de l'accessibilité globale au territoire et améliorer les mobilités internes en participant à la maîtrise des temps de déplacement : amélioration et sécurisation du réseau routier, sécurisation de l'accès à l'hôpital transfrontalier, développer les modes doux de déplacements et promouvoir l'écomobilité....
- Objectif général n°3 : Rechercher la pérennisation des piliers de l'économie Cerdane : soutenir le secteur sanitaire et médico-social pour son maintien et son développement, structurer et développer l'offre touristique en prenant en compte l'économie de la neige, des eaux chaudes et de toute activité 4 saisons, permettre la réhabilitation des sites immobiliers à destination de tous publics en toutes saisons et pour l'habitat permanent, améliorer l'accueil et la gestion du public autour des sites touristiques et contribuer à la valorisation des sites naturels et sportifs pour accompagner la découverte de la Cerdagne....
- Objectif général n°4 : Favoriser la connexion numérique et la couverture mobile et améliorer l'accès aux nouvelles technologies : envisager la création d'un ou plusieurs télécentres, créer un contexte favorable au développement des réseaux numériques....
- Objectif n° 6 : Poursuivre l'engagement dans la production et l'utilisation des énergies renouvelables : Encourager la production d'énergie solaire en privilégiant l'installation en toiture, sur des sols dégradés ou des parkings....
- Objectif n° 8 : Préserver le patrimoine Cerdan, grand ou petit, paysager, végétal ou architectural
- Objectif n° 12 : Améliorer et compléter l'offre e équipements publics et services à la population : veiller au maintien des équipements sur les communes et promouvoir une répartition géographique équilibrée par bassin de vie et accessible à tous, améliorer les services aux populations dans la proximité, par la gestion et la mutualisation des services et équipements, conforter et développer les secteurs d'équipements et de loisir....

(Annexe 5 Extrait PADD)

### Le SCoT Pyrénées Catalanes

La Communauté de communes Pyrénées-Catalanes a décidé d'élaborer en 2017 un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Ce document de planification territoriale à l'horizon 2035 a été approuvé le 19 mars 2020. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), document stratégique et politique du SCoT. Six défis/objectifs ont guidé la définition des axes et des ambitions du PADD :

1. Reconnaître la qualité des paysages de Montagne comme la valeur fondamentale du territoire
2. Maintenir et développer la dynamique de l'économie touristique comme locomotive du territoire et l'accompagner dans sa diversification
3. Appuyer la renommée de Font-Romeu et de Mont- Louis

4. Considérer qu'à l'échelle du territoire, l'objectif est de maintenir la population permanente et résidente, voire de l'augmenter raisonnablement
5. Bâtir un avenir énergétique et climatique durable
6. Développer des coopérations inter-SCoT et transfrontalières

- Pour répondre à ces défis/objectifs, le PADD s'articule autour de 4 grands axes stratégiques qui fondent la vision du territoire :

AXE 1 - Pour une complémentarité des richesses du territoire et des bassins de vie

AXE 2 Vers un tourisme durable

AXE 3 Pour un territoire attractif où il fait bon vivre

AXE 4 Vers un territoire à énergie positive et bas carbone

Afin qu'il soit approprié par tous et concrétisé de façon efficace, six-projets-phares sont définis et développés dans le document de PADD. Ces réalisations emblématiques sont les instruments privilégiés de la mise en route du projet de territoire :

- 1) Un projet collectif des stations de montagne
- 2) Un pôle culturel rayonnant à partir de Mont-Louis
- 3) L'émergence d'une économie d'expertise (sport, sciences et santé)
- 4) Une opération d'envergure pour la rénovation du bâti
- 5) Un plan global des déplacements coordonnant toutes les mobilités
- 6) Un schéma de développement des énergies renouvelable

(Annexe 6 Synthèse PADD)

Ces ambitions sont complémentaires et partagées, elles se basent sur 9 axes stratégiques résultant d'un programme défini à court terme, moyen et long terme.

Les investissements présentés dans le cadre du CRTE sont en totale concordance avec les orientations du PADD du PLUi valant SCoT de « Pyrénées Cerdagne » et SCoT de « Pyrénées Catalanes ».

### Article 3 – Les orientations stratégiques : La montagne Catalane, un avenir à bâtir autour de 9 axes

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur l'élaboration d'une vision commune. Le CRTE identifie les projets et actions pertinentes du projet de territoire Montagne Catalane. Leur mise en œuvre opérationnelle se base sur les projets communautaires complémentaires et partagés autour de 9 axes stratégiques majeurs :

#### AXE 1 : Favoriser l'écomobilité

La mobilité au sein de la Montagne Catalane est similaire à celle des territoires ruraux et montagnard : principalement basé sur l'usage de la voiture individuelle. Néanmoins la présence des gares du Train Jaune, du bus à 1€, l'existence partielle de voies cyclables, l'importance des itinéraires de randonnées ainsi que les nouvelles formes de déplacements via l'électromobilité demandent aux collectivités compétentes d'agir, de faire preuve d'ingéniosité et de repenser les déplacements à l'échelle locale. La nécessaire adaptation au changement climatique, la limitation de l'empreinte carbone via l'utilisation de moyens de transports

doux/moins polluants et efficaces sont autant de défis à relever en faveur aussi bien des habitants que des visiteurs du territoire.

Proposer des solutions de déplacements douces/moins polluantes connectées à des infrastructures et équipements adaptés/aménagés (PEM, piétonniers, stationnements vélos,) au sein et vers les villes, villages, stations de la Montagne Catalane sera une première réponse attendue. L'organisation du « dernier kilomètre » entre les différents moyens de transports devra être prise en compte dans l'optique d'un résultat avéré.

#### AXE 2 : Développer le mix énergétique renouvelable

La Montagne Catalane dispose d'ores et déjà d'atouts indéniables en termes de production d'énergies renouvelables notamment de par la présence sur le territoire de barrages hydroélectriques, de centrales photovoltaïques et de réseaux de chaleur bois énergie. Cependant d'autres sources de développement peuvent être explorées à une échelle plus ou moins grande (transfrontalière) comme par exemple la méthanisation. Une attention particulière devra être portée afin d'identifier la pertinence de chaque projet selon les différentes maîtrises d'ouvrages publiques et/ou privées, ceci dans l'objectif de déterminer notamment, s'ils participent ou non à « l'autoconsommation énergétique locale », s'ils permettent de générer des retombées économiques ou des emplois sur le territoire, s'ils s'insèrent de manière acceptable dans le paysage et l'environnement.

Questionner la gouvernance de l'énergie et mettre en œuvre un projet structurant permettant à la fois au territoire de faire des économies d'énergies ou d'en produire de manière plus coordonnée sera nécessaire/indispensable.

#### Axe 3 : Engager des actions de revitalisation urbaine

Six communes de la Montagne Catalane sont intégrées au sein du dispositif Bourg-centre de la Région, cinq communes sont lauréates du programme national Petites Villes de Demain (PVD). Le PLUi valant SCoT et le SCoT des Communautés de communes ont définis à l'horizon 2030 2035, des orientations d'aménagement et des projets phares visant à redynamiser les cœurs des villes et villages confrontés par exemple à la saisonnalité (équipements, commerces, services), à une pression foncière et immobilière élevée, des extensions urbaines non maîtrisées. Certaines communes ont d'ores et déjà engagé des travaux d'envergure, d'autres prévoient toute opération avec le concours des intercommunalités, du PNR, du Département, de la Région et de l'Etat.

Quelques exemples de projets concrets à réaliser à court, moyen et long terme : création/réhabilitation de groupes scolaires, aménagement de médiathèques et/ou tiers-lieux, réhabilitation de logements à destination d'habitants permanents, modernisation des réseaux secs et humides, opérations de valorisation de l'espace public (placettes, stationnements, piétonniers, façades, etc.) et des commerces. L'appui des chefs de projets PVD permettra de compléter les projets envisagés et/ou de les faire évoluer.

#### Axe 4 : Conforter le tourisme durable et la préservation des espaces naturels (biodiversité)

Avec la crise COVID 19 et l'évolution des attentes des touristes, la Montagne Catalane doit faire face à une affluence de plus en plus importante de visiteurs en saison et hors saison, en quête d'espaces naturels et patrimoniaux remarquables où se ressourcer. Les stations des neiges catalanes mènent des démarches visant

à moderniser leurs équipements dans l'objectif de poursuivre ou diversifier leur offre vers un tourisme quatre saisons.

Le recrutement d'un chargé de projet tourisme par le biais du Plan « Avenir Montagne Ingénierie » vise à doter la Montagne Catalane d'une stratégie et d'un plan d'action positionnant la Montagne Catalane comme une véritable « destination touristique durable » attractive à l'année et accessible pour tous. Dans ce cadre, des opérations majeures doivent se concrétiser ou être étudiées tels que : la réhabilitation de l'immobilier de loisir, la préservation de sites naturels sensibles/classés par le biais d'une gestion des flux touristiques optimisée (les Bouillouses, le lac de Matemale, les Camporells, vallée du Passet, etc.), l'émergence de nouvelles formes de tourisme (tourisme scientifique, culturel, sportif, d'affaire) en lien avec la valorisation et le respect des écosystèmes fragiles du territoire.

#### Axe 5 : Favoriser le développement économique et territorial grâce au numérique

Conformément aux programmes et dispositifs d'aides à l'échelle nationale, régionale et départementale, la Montagne Catalane souhaite réduire la fracture numérique et téléphonique (5G) de son territoire pour maintenir et/ou attirer de nouveaux habitants actifs à l'année. A l'heure où le télétravail s'avère être un outil de développement local, les entreprises TPE/PME, start-up ou indépendants recherchent des régions où il fait bon vivre et télétravailler. La fibre est en cours de déploiement, les zones d'activités économiques raccordées ou en cours de raccordement et les centre-bourgs s'organisent afin de répondre aux attentes d'un public en recherche d'espaces de télétravail, tiers-lieux ou autres fablabs.

Des études démontrent le potentiel de développement du territoire par le numérique. Des porteurs de projets publics et/ou privés sont force de propositions, des réalisations tels que le fablab de Thémis et le campus connecté de Font-Romeu démontrent leur utilité. De plus, malgré la présence de l'UPVD et de l'antenne STAPS, la Montagne Catalane manque de sites de formations aux métiers de la montagne.

L'intensification de l'aménagement numérique du territoire soutiendrait l'emploi local et l'accès à la qualification professionnelle pour tous. Il est important de rappeler que malgré des axes de communication non négligeables en direction de Villes tels que Montpellier/Toulouse/Barcelone ou Perpignan, l'hiver il n'est pas aisé de se déplacer ; les emplois sur le territoire sont saisonniers, certains métiers ne peuvent pas accéder à des formations à distance facilement (agriculteurs, restaurateurs, hôtelier, etc.) ; certains villages sont isolés de toute connexion téléphonique et numérique performante.

#### Axe 6 : Valorisation des déchets

Les Communautés de communes Pyrénées Catalanes et Pyrénées Cerdagne se sont engagées pour la mise en œuvre d'un PLPDMA. Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Cette volonté a pour but d'harmoniser à l'échelle de la Montagne Catalane la politique de prévention et plus généralement la gestion et la valorisation des déchets.

Cette opération remarquable se traduit notamment par la mise en place de conteneurs semi enterrés, la mise en place de nouveaux flux de tri en déchèteries, des actions communes de communication et prévention auprès des habitants et des écoles en faveur du tri sélectif, Elle sera aussi d'une certaine manière, un gage d'amélioration et de traitement de l'espace public.

### Axe 7 : Optimisation et montée en compétence des équipements sportifs

La Montagne Catalane est labélisée Terres de Jeux. Un Diagnostic Territorial Approfondi a été réalisé dans l'optique de poursuivre l'aménagement d'équipements sportifs sur le territoire en complémentarité de ceux existants ou prévus sur le site du CREPS-CNEA de Font-Romeu. Cette démarche s'inscrit en vue notamment de permettre aux athlètes mondiaux de venir préparer les JO de Paris 2024.

L'objectif de la Montagne Catalane est bel est bien de proposer aux sportifs de haut niveau mais aussi à la population locale (clubs, associations sportives par exemple) des sites d'entraînements/de pratiques permettant d'asseoir définitivement une politique vertueuse en matière de sport, sport santé et d'inclusion sociale. Le contexte local (climat montagnard, saisonnalité, équipements vieillissants ou inégalement répartis sur le territoire) et le potentiel d'accueil des stations et villages de la Montagne Catalane (hébergements, services de proximité, tissu associatif sportif considérable) permettront à terme de valoriser une destination sportive d'excellence pour tous.

Pour concrétiser cette ambition, le programme d'investissement de la Montagne Catalane est engagé, il est important de préciser que la modernisation (mise aux normes et/ou mise en accessibilité), ou la création d'équipements sportifs lorsqu'une carence ou un besoin sont observés, générera des retombées économiques, la création d'emplois ainsi qu'une nouvelle dynamique fédératrice des acteurs publics, privés et associatifs à minima à l'échelle locale.

### Axe 8 : Amélioration des services autour de la santé et du bien-être

Le Contrat Local de Santé en vigueur à l'échelle de la Cerdagne, Capcir et du Haut Conflent favorise via la mobilisation de l'ensemble des acteurs de santé, un meilleur accès aux soins et aux droits, à la prévention, à l'accompagnement médico-social auprès de toute la population et plus particulièrement auprès des publics prioritaires.

Tel un outil de coordination signé par l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon, le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, les Communautés de Communes Pyrénées-Cerdagne et Capcir Haut-Conflent, il se décline autour des 3 axes stratégiques suivants :

- \*Garantir l'accès de la population aux services de santé ;
- \*Développer la prévention ;
- \*Améliorer la cohérence des interventions et la fluidité du parcours de prise en charge. Plusieurs projets en cohérence avec les objectifs de ce dispositif ont été réalisés, d'autres doivent voir le jour ou être poursuivis : Maison France Services, Maisons de santé, ...

### Axe 9 : Fédérer le territoire avec la culture et son patrimoine

Composé d'un patrimoine historique, culturel et immatériel exceptionnel et de renom, la Montagne Catalane présente des atouts indéniables sur lesquels s'appuyer. L'intérêt d'une conservation, réhabilitation, animation, gestion dépasse les frontières. Toute singularité représente une force notamment en termes d'attractivité. La Montagne Catalane dispose d'équipements culturels et de structures avec pour mission de faire connaître et reconnaître le patrimoine et la culture locale au plus grand nombre (à la fois à destination des résidents permanents et des visiteurs). Toutefois la Montagne Catalane ne dispose pas par exemple de Pays d'Art et d'Histoire permettant de fédérer toute initiative ou de présenter une stratégie globale. Elle se base sur les partenaires locaux et institutions avec des compétences et/ou moyens divers et variés (associations, communes, Communauté de communes ou PNR).

A ce titre plusieurs propositions d'actions/de projets sont programmés : un programme d'animation culturelle porté par les deux intercommunalités, la mise en réseau des bibliothèques et médiathèques, la

mise en place d'écoles de musique, la restauration des remparts de Mont-Louis, la modernisation du musée de Cerdagne par le biais d'un projet scientifique et culturel.

Ils pourront être complétés en tenant compte des projets de territoires communautaires ou des réflexions à mener à l'avenir à l'échelle de la Montagne Catalane voir au-delà.

## Article 4 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire Montagne Catalane qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

### 4.1 – Intégration des contractualisations et programmations de l'Etat

La Montagne Catalane, composée de ses deux intercommunalités se trouve au cœur des principaux dispositifs contractuels ou programmes régionaux et nationaux.

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours.

L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

#### 4.1.1 – Les programmes et contrats en cours avec l'Etat :

- Petites Villes de Demain (2021-2026) :  
Programme sur les communes de Bourg Madame, Osséja, Saillagouse pour la communauté de communes « Pyrénées Cerdagne » et sur les communes de Font-Romeu et Les Angles pour la communauté de communes « Pyrénées Catalanes » avec pour finalité la mise en place d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) pour chaque communauté de communes.
- Contrat de ruralité :  
Les territoires de la communauté de communes « Pyrénées-Cerdagne » et « Pyrénées Catalanes » ont bénéficié d'un contrat de ruralité entre 2017 et 2020 à l'échelle du GAL Terres Romanes en Pays Catalan.
- Plan Avenir Montagne Ingénierie :  
Les territoires de la communauté de communes « Pyrénées-Cerdagne » et « Pyrénées Catalanes » sous l'entité Montagne Catalane : territoire de Cerdagne, Capcir et Haut Conflent ont candidaté et ont été retenues.
- Convention territoriale avec la CAF :



Le territoire de la communauté de communes « Pyrénées Catalanes » a signé avec la CAF pour tout ce qui touche aux services Jeunesse. Sur le territoire « Pyrénées Cerdagne », les compétences restent au niveau des structures existantes (Syndicats intercommunaux et Communes).

- Dispositif Maison France Services :
- Contrat Local de Santé et Santé Mentale : co-signé par les deux communautés de communes « Pyrénées-Cerdagne » et « Pyrénées Catalanes ».
- La CGEAC Convention de Généralisation de l'Éducation Artistique et Culturelle : La communauté de Pyrénées Cerdagne est signataire, la communauté de Pyrénées Catalanes est en cours de réflexion

#### 4.1.2 – Les programmes et contrats en cours à l'échelle communautaire et communale :

- Le SDAGE Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (2016-2021) va vers une programmation (2021-2027) qui planifie la gestion quantitative, qualitative de l'eau.
- Le contrat territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée (2018-2021) conclu entre la Région Occitanie, le Département des Pyrénées-Orientales, le PNR des Pyrénées catalanes et les Communautés de Communes « Pyrénées Cerdagne » et Pyrénées Catalanes ».
- La Charte du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional Pyrénées Catalanes (2014-2026) :
- Le contrat de ruralité des Terres Romanes en Pays Catalan (2017-2020). Le Contrat de LEADER du GAL Terres Romanes en Pays Catalan 2014-2020 est porté par le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes dont la stratégie est orientée sur le développement économique par la valorisation des ressources locales, ainsi que le programme ATI Feader Terres Romanes en Pays Catalan qui en découle.
- Le programme « Bourg Centre » de la région Occitanie pour la commune de Bourg-Madame, Font-Romeu, Les Angles, Mont-Louis, Saillagouse, opérationnels, et en cours de réalisation pour la commune d'Osséja
- L'AMI Tourisme Ingénierie et Rénovation station de Montagne : Candidature du territoire.
- Plan Local de Prévention des déchets PLPD : Il se fait à l'échelle des 2 communautés de communes signataires,
- Plan Local de Gestion et de la Ressource en Eau PGRE : Il se fait à l'échelle des 2 communautés de communes signataires. Les deux communautés de communes travaillent sur la gestion conjointe du bassin versant du Sègre
- Convention de coordination Police Municipale/Gendarmerie : en cours de réflexion dans chaque communauté de communes.

#### 4.2 – Validation des actions : des projets fédérateurs mutualisés et partagés à plusieurs échelles à l’horizon 2026

Les actions du CRTE, décrites dans des fiches action et des fiches projet.

L’inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s’appuyant sur l’expertise des services déconcentrés de l’Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation prévisionnelle des différents partenaires.

Les actions se déclinent en tranches opérationnelles annuelles, recensées et annexées, à l’échelle intercommunautaire, communautaire (ANNEXE 1) et communale (ANNEXE 2), de la façon suivante :

Projets financés en 2021 (ANNEXE 1A)

Projets à très court terme : projets ayant fait l’objet de demande de financement mais pour lesquels, il n’y pas eu de réponse de tous les financeurs sollicités.

Projets à court terme, (projet arrivé à maturité, avec un niveau Permis de construire, autorisations administratives connues et en cours, Avant-Projet Détaillé, Plan de financement réalisé...)

Projets à moyen terme, 2 à 3 ans (niveau Avant-projet sommaire, plan de financement en cours...)

Projets à long terme, 5 à 6 ans (Esquisse, Avant-Projet sommaire...)

Les projets sont déclinés avec une volonté d’exhaustivité la plus large possible et pour une meilleure représentativité de chaque porteur de projet. Ils seront à ajuster en fonction de la priorisation des actions, de la capacité de cofinancement et d’autofinancement de chacun.

#### 4.3 – Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l’objet d’un travail spécifique de maturation afin d’être proposés à l’intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d’exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d’entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l’article Suivi et évaluation du CRTE. En cas d’évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées par le comité de pilotage.

Parmi ces projets et actions en maturation, il est important de mentionner le plan Départemental pour les stations de montagne.

Le tourisme est une activité fondamentale pour les territoires de montagne et nécessite une interaction permanente entre les partenaires publics et privés. En sa qualité de chef de file de la solidarité territoriale, le Département accompagne les acteurs locaux dans la définition d’une stratégie et la structuration de l’offre touristique.

Tout au long des années 2020 et 2021, les élus des stations de montagne et des communautés de communes Pyrénées-Catalanes et Pyrénées-Cerdagne ainsi que les acteurs socio-professionnels ont contribué à la définition d'un ambitieux projet collectif autour des stations de montagne. Ce projet mise sur la complémentarité des activités et la modernisation des équipements dans un but de diversification de l'offre de tourisme et loisir pour relever les nombreux défis posés en montagne par le changement climatique, la nécessaire préservation de la biodiversité et l'évolution des pratiques en matière de tourisme et de loisirs. Ce projet qui s'appuie sur le maintien de l'attractivité et la vitalité de toutes les stations de montagne interconnectées, complémentaires et vertueuses, enclenche une démarche collective garantissant une dynamique sur le territoire de Cerdagne, Capcir et Haut-Conflent.

Ce projet définit un modèle ambitieux, volontariste et pérenne qui place l'environnement et l'innovation au centre de la démarche, passe d'une vision «ski» à une vision «montagne», d'une logique individuelle de station à une logique collective de destination, d'une offre concurrentielle à une offre complémentaire, d'une attractivité été/hiver à une promesse quotidienne de bien-être et d'harmonie en montagne.

Deux objectifs majeurs sont visés dans ce projet :

- 1- valoriser, amplifier et innover à partir des valeurs partagées par toutes les stations ;
- 2- donner à chaque station les moyens de développer une promesse différenciante mais complémentaire.

Le premier objectif se traduira par 4 axes de travail collectif :

- la valorisation des traditions locales comme vecteur de l'unité d'accueil et d'image ;
- la priorisation de l'environnement par le choix de projets d'investissement dont l'impact carbone et paysager améliorera l'existant ;
- faire de la mobilité entre les stations un lien avec le reste du territoire, dans le respect de l'environnement et à travers des propositions innovantes ;
- maintenir « l'esprit village qui caractérise les stations tout en y apportant des marques de modernité.

Le second objectif se traduira par des axes de travail individuel station par station sur les domaines suivants :

- l'amélioration de la performance économique. Il s'agit d'optimiser la rentabilité interne des stations, d'accroître les retombées économiques directes et indirectes, d'améliorer la performance des lits touristiques à l'année et d'augmenter l'attractivité des stations à la journée ;
- l'amélioration de la performance sociale. Il s'agit de renforcer l'attractivité salariale par la formation, la qualité et la durée des contrats proposés, développer une véritable culture montagne auprès des salariés.
- l'amélioration de la performance environnementale. Il s'agit d'adapter le développement de la station face aux défis du changement climatique et de préservation de la biodiversité, améliorer la performance sur la neige de culture, travailler la maîtrise énergétique des équipements existants, développer une politique innovante en matière de mobilité partagée et douce.

Cette stratégie sera ensuite déployée à l'aide de trois catégories d'outils opérationnels :

- un outil relatif à la gouvernance d'ensemble de type Charte partenariale assurant la collaboration du plus grand nombre d'acteurs du territoire ;
- des outils de communication permettant d'accroître la notoriété et la désirabilité de la destination ;
- un outil de gestion opérationnelle prenant la forme d'une entreprise publique locale qui pourra répondre aux contrats de concession décidés par les autorités organisatrices gestionnaires de stations.

Une première étape dans la mise en œuvre de cette stratégie va être franchie très prochainement avec la constitution d'une Société Publique Locale ayant vocation à réaliser des investissements et exploiter les stations du Cambre d'Aze, Formiguères et Porte-Puymorens. Cet outil viendra structurer l'activité et soutenir les investissements qui répondront aux nombreux enjeux visant à promouvoir l'attractivité et le rayonnement du territoire en garantissant une activité toutes saisons. Cette société publique locale apportera une réponse opérationnelle aux nombreux enjeux du territoire.

#### 4.4 – Les actions de coopérations interterritoriales

La spécificité du territoire désigné de Montagne Catalane, liée à la mutualisation des actions des deux communautés de communes « Pyrénées Cerdagne » et « Pyrénées Catalanes » permet d'élargir la réflexion à des actions intercommunautaires mais aussi interterritoriales (Aude, Ariège, Conflent, et aussi transfrontalières (COMARCA , Frontière Espagnole...)

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement le territoire de la Montagne Catalane.

Les actions de coopération à l'initiative des deux communautés de communes permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action seront envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

#### Article 5 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, ADEME...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, CAUE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de

préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

## Article 6 – Engagement des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat

### **6.1– Dispositions générales concernant les financements**

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits, sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités qui seront décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final. L'inscription d'un projet en annexe de ce contrat ne garantit pas l'attribution d'une subvention, qui reste conditionnée à un dépôt de demande de subvention auprès de chaque partenaire sollicité, selon ses dispositifs propres de soutien financier.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré, et de la régularité des procédures réglementaires. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

## 6.2– Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la Montagne Catalane, représentée par les communautés de communes « Pyrénées Cerdagne » et « Pyrénées Catalanes » assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Chaque Communauté de Communes signataire s'engage à désigner un référent responsable du pilotage du CRTE.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

## 6.3– L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

(ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

#### 6.4– Engagement du Département

Dans le respect et la concordance des politiques publiques qu'il initie et met en œuvre, le Département s'engage dans les démarches de contractualisation en faveur de la relance et de la transition écologique (CRTE).

Son expertise technique et ses financements de droit commun pourront être mobilisés dans le cadre défini ci-dessus.

#### 6.5– Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

#### 6.6– Maquette Financière

Le CRTE est décliné dans un volet opérationnel annuel qui précise les contributions attendues de l'Etat et des différents partenaires locaux. L'Etat s'attachera, autant que possible, à donner une visibilité pluriannuelle à ses engagements autour des thématiques impliquant un engagement continu ou des opérations prioritaires comportant plusieurs tranches de travaux, dans le respect du principe d'annualité budgétaire.

### Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire [XX] et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

## 7.1– Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par les Présidents du territoire désigné, les deux communautés de communes ou leurs représentants et le département par sa présidente, ou son représentant.

Le Comité de Pilotage est composé de :

- Les représentants de l'Etat,
- La Communauté des Communes Pyrénées Cerdagne.
- La communauté des Communes Pyrénées Catalanes.
- Les Communes des deux communautés de Communes, selon les sujets abordés.
- La Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée.
- Le Département des Pyrénées-Orientales.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services des deux communautés de communes, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

## 7.2– Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire Montagne Catalane. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Tous les acteurs qui concourent au développement du territoire sont invités à s'y associer en fonction de leurs compétences et de leurs engagements sur les projets qui sont définis dans le cadre du CRTE

De manière non exhaustive :

- Les représentants de l'Etat (en fonction des sujets abordés),
- Le PNR Pyrénées Catalanes,
- L'ADEME,
- Le CEREMA,
- Le CAUE,
- Les acteurs transfrontaliers du Sud (COMARCA...)
- Les Chambres consulaires,
- L'EPF, (Etat Public Foncier),



- L'AURCA, (Agence d'Urbanisme Catalane Pyrénées Méditerranée),
- L'OPHLM, (Office Public de l'Habitat),
- Etc...

La mobilisation de chacun se fera selon les besoins

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

### 7.3– L'articulation avec les autres instances locales de suivi de projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

## Article 8 – Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

## Article 9 – Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe.

## Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.


Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Fait à PRADES, le 17 décembre 2021,

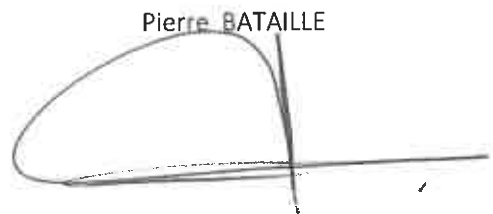
Le Président de la Communauté de Communes de  
Pyrénées Cerdagne



Georges ARMENGOL

Le Président de la Communauté de Communes des  
Pyrénées Catalanes

Pierre BATAILLE

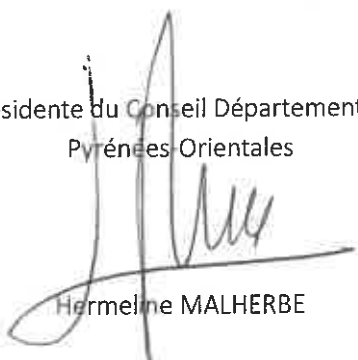


Le Préfet des Pyrénées Orientales



Etienne STOSKOPF

La Présidente du Conseil Départemental des  
Pyrénées Orientales



Hermeline MALHERBE

